

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 25 octobre 2022**

Sur convocation en date du 19 octobre 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 octobre 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola
THERMET Laure	MARION Isabelle	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel
SCHUBERT Anja	CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine

Étaient excusés :

Annick LACOMBE a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
Claire MOREAU DE SAINT MARTIN a donné pouvoir à Catherine PERDRIX
Meryl BURDY a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Était absent :

Jean Marc ARTAUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME NOUVELLE MAIRIE :
AUGMENTATION ET AJUSTEMENT**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Tarifs, Ressources Humaines, Commerces, Partenariats financiers

Vu l'article L2311-3 et l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction codificatrice M14

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2012 adoptant, en cas de besoin, le principe de gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2021 sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et approuvant le programme de construction de la nouvelle Mairie

Vu le montant de l'offre et le taux de rémunération du candidat retenu suite à la négociation du 16 Mars 2022

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 avril 2022 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme n°5 intitulée : AP/CP « construction d'une nouvelle Mairie » pour un montant total de 5 000 000 € TTC comprenant 833 000 € de TVA, 3 241 000 € HT de travaux, démolition, terrassement, 475 000 € HT d'honoraires, contrôle technique, SPS, 425 000 € HT d'aménagements intérieurs, 25 000 € HT études et diagnostics complémentaires

Afin de tenir compte du déroulement des phases préparatoires aux travaux et en particulier du nombre et du coût des diagnostics à réaliser, il convient de mettre à jour l'autorisation de programme en augmentant et en ajustant la répartition des crédits de paiement entre les comptes comptables de la manière suivante :

Etat de l'AP / CP après le vote du Conseil municipal du 26 avril 2022

N°opération		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL TTC
2102	Pré études, diagnostics	10 000 €	20 000 €			30 000 €
2102	Maitrise d'œuvre, CT, SPS	65 000 €	345 000 €	110 000 €	50 000 €	570 000 €
2102	Démolition, désamiantage, terrassement		350 000 €			350 000 €
2102	Travaux de construction			3 000 000 €	540 000 €	3 540 000 €
2102	Agencement intérieur et divers				510 000 €	510 000 €
	TOTAL	75 000 €	715 000 €	3 110 000 €	1 100 000 €	5 000 000 €

Modification de l'AP / CP proposée au Conseil municipal du 25 octobre 2022

N°opération		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL TTC
2102	Pré études, diagnostics	+54 000 €	- 20 000 €			+ 34 000 €
2102	Maitrise d'œuvre, CT, SPS	+ 85 000 €	-85 000 €			0 €
2102	Démolition, désamiantage, terrassement					0 €
2102	Travaux de construction					0 €
2102	Agencement intérieur et divers					0 €
	TOTAL	139 000 €	-105 000 €	0 €	0 €	+34 000 €

Etat de l'AP / CP après le vote du Conseil municipal du 25 octobre 2022

N°opération		CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL TTC
2102	Pré études, diagnostics	64 000 €				64 000 €
2102	Maitrise d'œuvre, CT, SPS	150 000 €	260 000 €	110 000 €	50 000 €	570 000 €
2102	Démolition, désamiantage, terrassement		350 000 €			350 000 €
2102	Travaux de construction			3 000 000 €	540 000 €	3 540 000 €
2102	Agencement intérieur et divers				510 000 €	510 000 €
	TOTAL	214 000 €	610 000 €	3 110 000 €	1 100 000 €	5 034 000 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- ajuster l'autorisation de programme n°5 intitulée « construction nouvelle Mairie » votée à l'opération selon les affectations et l'échéancier proposés ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET